



MAIRIE DE VINZIER

1 Place de la Mairie
74500 VINZIER

 Téléphone
04 50 73 61 19

 Fax
04 50 73 66 49

 Courriel
mairie@vinzier.com

 Site
vinzier.com

Siret Commune de Vinzier
217403088 00016

Réglementation de la circulation sur la RD 22 BIOGE à compter du 13 décembre 2023

Le Maire de la Commune de VINZIER,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants et L. 2213-1 et suivants ;
- **Vu** le Code de la Route ;
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie), approuvée par l'arrêté du 7 Juin 1977 ;
- **Vu** le glissement de terrain survenu le 12 décembre sur la RD22 Bioge au niveau du PR 24+483;
- **Vu** la commission de sécurité du 12 décembre 2023
- **Vu** l'arrêté 2023-055 de la commune de Vinzier interdisant la circulation sur la RD22

ARRÊTE

Article 1^{er} La circulation sur la Route Départementale n°22 Bioge est réouverte en alternat par feux tricolores à compter du **13 décembre 2023**.

Article 2 La signalisation et le balisage nécessaires seront mis en place par les services du Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Article 3 Ampliation du présent Arrêté sera transmise à
CRD Abondance
CRD Maxilly
A la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS,
au S.D.I.S.

Le Maire
Marie-Pierre GIRARD

